

Règlement particulier du :

13^{ème} RALLYE DU VAL DE SEVRE

Les 07 et 08 JUIN 2014

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 07 avril 2014
Ouverture des engagements : le 07 avril 2014
Clôture des engagements : le lundi 26 mai 2014 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du road-book : le samedi 7 juin 2014
Dates et heures des reconnaissances : le Samedi 7 juin 2014 de 09h00 à 15h30
Vérifications des documents et des voitures le 07/06/2014 de 9h à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Lieu : Complexe sportif à Boussay
Heure de mise en place du parc de départ le : 07/06/2014 immédiatement après les vérifs techniques
Lieu : Complexe sportif à Boussay
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 07/06/2014 à 14H00 Lieu : foyer des jeunes à Boussay
Publication des équipages admis au départ et ordre des départs le : 07/06/2014 à 16h15
Lieu : tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay
Départ de la 1^{ère} étape : sortie de parc fermé du 1^{er} concurrent le samedi 07/06/2014 à 16h45
Arrivée de la 1^{ère} étape : entrée de parc fermé du 1^{er} concurrent le samedi 07/06/2014 à 20h46
Publication des résultats partiels et ordre des départs de la 2^{ème} étape le : samedi 07 /06/2014 une 1/2H après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES 2 Lieu : tableau d'affichage
Départ de la 2^{ème} étape : sortie de parc fermé du premier concurrent le dimanche 08/06/2014 à 08h15
Arrivée de la 2^{ème} étape : entré de parc fermé du 1^{er} concurrent le dimanche 08/06/2014 à boussay 16H57
Publication des résultats officiels une 1/2H après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES 6 Lieu : tableau d'affichage
Vérification finale le dimanche 08/06/2014 Lieu : Boussay
Remise des prix le : 08/06/2014 à 19H00 Lieu : Complexe sportif de Boussay

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASACO PLANTAGENET organise le « 13^{ème} Rallye Régional Val de Sèvre » en qualité d'organisateur administratif avec le concours du Team 3 Provinces en qualité d'organisateur technique
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° : R 63 en date du 13 février 2014
Et le visa du Comité Régional du sport automobile Bretagne Pays de la Loire N°:12 en date du : 01 février 2014

Comité d'Organisation

Président : Freddy GABORIAUD
Membres : tous les adhérents du Team 3 provinces

Secrétariat du Rallye, Adresse : Thierry Mouillé 13 la Foulantière 44190 Gétigné
Téléphone et Fax : 02 40 54 38 05
Mail : t3pthierrymouille@cegetel.net
Site internet : <http://team3provinces.free.fr/>

Permanence du Rallye : foyer des jeunes de Boussay du samedi 07/06 14h00 au dimanche 08/06 19h00
téléphone : 02 40 31 42 98

Organisateur technique

Nom : TEAM 3 PROVINCES
Adresse : chez Mr Freddy Gaboriaud 20 Grande Rue 44190 Boussay
Tel : 06 18 07 71 76 Mail : freddygaboriaud@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :
Présidente du collège : TROMAS Jacques 128570/1202
Membres : SCHUBLER Pierre 27374/1202
RICHARD Emma 56617/1110

Directeur de Course : LORRE Joseph 10395/1202
DC Adjoint au PC : CONDEMINÉ Bernard 6916/1110

DC sur ES: MINEUR Jean-Louis 29169/1209
Adjoint ES : MERLIOT Gilles 10396/1202

Médecin Chef: Dr François Mineur

Commissaires Techniques :
Responsable GOURDON Luc 163936/1202
HUBY Yves 4923/1206
PHELIPEAU Jean-Luc 9060/1110
RATEL Ghislain 181601/1202

Chargés des relations avec les concurrents :
CONDEMINÉ Cathy 56617/1110
LORRE Laurence 31549/1202

Responsable Sécurité :
Pierre Marie GOURDON 12307/1202
Chargés des relations avec la presse :
THIERRY MOUILLE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 13^{ème} Rallye Val de Sèvre compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2014 ; Coef 2
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire
- Le Championnat de l'ACO

1.3P. VERIFICATIONS au complexe sportif de Boussay

-vérifications administratives : Samedi 07 juin 2014 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h15

Les équipages engagés ne recevront pas de convocations écrites

Les horaires de convocation seront disponible sur la liste d'engagés sur le site internet du TEAM 3 PROVINCES :

<http://team3provinces.free.fr/>

Les vérifications techniques : samedi 07 juin 2014 de 09h15 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Brochard à Boussay

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 13^{ème} Rallye Val de Sèvre doit adresser par courrier au secrétariat du rallye une demande d'engagement, dûment complétée, avant le **lundi 26 mai 2014 minuit** (cachet de la poste faisant foi)

1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
Si engagement adressé avant le **12 mai 2014 290 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1. 1^{er} étape : Ordre des numéros

2^{ème} étape : dans l'ordre du classement scratch de la 1^{ère} étape

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance conformément au road book

4.3.2.3. Il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des Voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier (bandeaux de pare-brise, plaque d'immatriculation av, panneaux de portières)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Val de Sèvre représente un parcours de 87.620km

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.300 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/2 : la Grossière 7.950 km

ES 3/4/5/6 : Rigale 5.600 km

L'itinéraire horaire figure en annexe de ce règlement particulier

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : le samedi 07 juin de 09h00 à 15h30 ; le road book sera disponible au complexe sportif de Boussay à partir de 8h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison blanche ou orange
- Chef de poste : chasuble

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	1er	2ème	3ème	
scratch	300	200	100	
groupe	150	100	50	Si + de 10 partants
	100	50		De 5 à 10 partants
	100			De 1 à 4 partants
classe	290	150	100	Si + de 5 partants
	290	150		De 2 à 4 partants
	100			1 partant
féminine	100			Si 2 équipages féminins partants

-Les groupes N et FN, A et FA sont confondus dans chaque groupe

-les classes A5K, A6K, A7K, A7S sont confondues avec celles des classes A5, A6, A7.

-Les classes R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D et R3T seront confondues avec les classes R1, R2 et R3,

-les classes R4/R5 seront confondues

La remise des trophées se déroulera le : dimanche à 19H00 au complexe sportif de Boussay, ou sur le podium d'arrivée si la météo le permet ;

Des coupes récompenseront:

- les 3 premiers équipages du classement scratch
- les 3 premiers équipages de chaque groupe
- les 3 premiers équipages de chaque classe
- 4 commissaires de route et cibistes

Les prix en argent seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.

ITINERAIRE

13^{ème} Rallye Régional du Val de Sèvre Coupe de France des Rallyes 2014 coef 2



ITINERAIRE et CONTRÔLES

Etape 1							samedi 07 juin 2014		Lever du soleil 06h11		
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1 ^{ère} voit					
ES		Distance	Distance	Distance							
Départ Etape 1											
Parc Fermé sortie Place des Sausaies BOUSSAY											
CH 0	Podium Place des Sausaies BOUSSAY		0,000			16:45:00					
	Entrée d'assistance		0,010	0,010	0:00	0:00:00					
Parc d'assistance (Complexe sportif BOUSSAY)											
CH 0A	Sortie d'assistance		0,090	0,100	0:15:00	17:00:00					
CH 1	le Vatican		13,700	13,800	0:30:00	17:30:00					
ES 1	LA GROSSIERE	7,950	0,050	13,850	0:03:00	17:33:00					
CH 1A	Entrée Parc de Regroupement		10,300	24,150	0:20:00	17:53:00					
REGROUPEMENT Place des Sausaies BOUSSAY											
CH 1B	Sortie Parc de Regroupement		0,000	24,150	1:30:00	19:23:00					
	Entrée d'assistance		0,010	24,160	0:00:00	0:00:00					
Parc d'assistance (Complexe sportif BOUSSAY)											
CH 1C	Sortie d'assistance		0,090	24,250	0:30:00	19:53:00					
CH 2	le Vatican		13,700	37,950	0:30:00	20:23:00					
ES 2	LA GROSSIERE	7,950	0,050	38,000	0:03:00	20:26:00					
CH 2A	Entrée Parc Fermé		10,300	48,300	0:20:00	20:46:00					
PARC FERME Place des Sausaies BOUSSAY											
Total Etape 1		15,900	32,400	48,300							
							Coucher du soleil 21h59				

SECTION 1

SECTION 2

Etape 2							dimanche 08 juin 2014		Lever du soleil 06h11		
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1 ^{ère} voit					
ES		Distance	Distance	Distance							
Départ Etape 2											
Parc Fermé sortie Place des Sausaies BOUSSAY											
CH 2B	Podium Place des Sausaies BOUSSAY		0,000			8:15:00					
	Entrée d'assistance		0,010	0,010	0:00	8:15:00					
Parc d'assistance (Complexe sportif BOUSSAY)											
CH 2C	Sortie d'assistance		0,090	0,100	0:30:00	8:45:00					
CH 3	l'Eraudière		3,000	3,100	0:10:00	8:55:00					
ES 3	RIGALE	5,600		3,150	0:03:00	8:58:00					
CH 3A	Entrée Parc de Regroupement		6,680	9,830	0:15:00	9:13:00					
REGROUPEMENT Place des Sausaies BOUSSAY											
CH 3B	Sortie Parc de Regroupement		0,000	9,830	1:35:00	10:48:00					
	Entrée d'assistance		0,010	9,840	0:00:00	10:48:00					
Parc d'assistance (Complexe sportif BOUSSAY)											
CH 3C	Sortie d'assistance		0,090	9,930	0:30:00	11:18:00					
CH 4	l'Eraudière		3,000	12,930	0:10:00	11:28:00					
ES 4	RIGALE	5,600		12,980	0:03:00	11:31:00					
CH 4A	Entrée Parc de Regroupement		6,680	19,660	0:15:00	11:46:00					
REGROUPEMENT Place des Sausaies BOUSSAY											
CH 4B	Sortie Parc de Regroupement		0,000	19,660	01:45:00	13:31:00					
	Entrée d'assistance		0,010	19,670	0:00:00	13:31:00					
Parc d'assistance (Complexe sportif BOUSSAY)											
CH 4C	Sortie d'assistance		0,090	19,760	0:30:00	14:01:00					
CH 5	l'Eraudière		3,000	22,760	0:10:00	14:11:00					
ES 5	RIGALE	5,600		22,810	0:03:00	14:14:00					
CH 5A	Entrée Parc de Regroupement		6,680	29,490	0:15:00	14:29:00					
REGROUPEMENT Place des Sausaies BOUSSAY											
CH 5B	Sortie Parc de Regroupement		0,000	29,490	1:30:00	15:59:00					
	Entrée d'assistance		0,010	29,500	0:00:00	15:59:00					
Parc d'assistance (Complexe sportif BOUSSAY)											
CH 5C	Sortie d'assistance		0,090	29,590	0:30:00	16:29:00					
CH 6	l'Eraudière		3,000	32,590	0:10:00	16:39:00					
ES 6	RIGALE	5,600		32,640	0:03:00	16:42:00					
CH 6A	Entrée Parc Fermé		6,680	39,320	0:15:00	16:57:00					
PARC FERME Place des Sausaies BOUSSAY											
Total Etape 2		22,400	16,920	39,320							
TOTAL EPREUVE		38,300	49,320	87,620			43,75%				
		ES	Liaison	total distance							
							Coucher du soleil 21h59				

SECTION 3

SECTION 4

SECTION 5

SECTION 6

07 et 08

13^{ème} RALLYE REGIONAL DU VAL DE SEVRE

Date de réception

2014

juin 2014

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Cachet de la poste

2014

A remplir et à retourner par courrier avant le 26 MAI 2014 **minuit** à : TEAM 3 PROVINCES Thierry Mouillé la Foulantière 44190 GETIGNE

Tel : 02 40 54 38 05

		1 ^{er} PILOTE				2 ^{ème} PILOTE				VEHICULE ENGAGE						
NOM									Titulaire C.G							
PRENOM									Marque							
PSEUDONYME					Sexe :	M	F									
LICENCE	N°				Cat :				N°				Sexe :	M	F	
	Code Ligue / A.S.A				gr sanguin				Code Ligue / A.S.A				gr sanguin			
N° ACO									turbo				OUI	NON		
A.S.A									Cylindrée				CM ³			
ECURIE									KIT CAR		oui	non	S 2000		oui	non
ADRESSE									4X4		oui	non	S 1600		oui	non
C . Postal / Ville									GROUPE		CLASSE					
Tél. Dom / Travail									Immatriculation							
adresse @-mail									Couleur							
Permis de Conduire	Numéro				Délivré le				Numéro				Fiche homologa.		N°	
	à				à				à				Passport tech.		N°	

MONTANT DE L'ENGAGEMENT
310 € avec la publicité organisateur
290 € AVANT LE 12 MAI
620 € sans la publicité organisateur
 chèque à l'ordre du TEAM 3 PROVINCES

Numéro de Portable embarqué dans la voiture :

NUMERO	GROUPE	CLASSE	S1600 S 2000	REGLEMENT	VISA ADMINIS.	VISA TECH.
			KIT CAR	Chèque		
			FA ou FN en 4RM	Espèces		
			A ou N 4RM<2500			
			4X4			

NE RIEN ECRIRE DANS LES CASES FONCEES

joindre les photocopies de vos permis et licences **OBLIGATOIRE**

Fait à :

le :

Signature 1^{er} Pilote :Signature 2^{ème} Pilote :

je soussigné : M.....

autorise : M.....

à piloter mon véhicule
signature du propriétaire

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités.
 Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur.
 J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A